



Soigner, accompagner autrement

Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé.

Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

L'information due au patient, par les professionnels de santé, fait partie intégrante du processus de soins. **Elle vous permet de participer et de consentir aux choix thérapeutiques vous concernant ainsi qu'à leur mise en œuvre.**

L'ensemble des informations relatives à votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel et tout au long de votre séjour au sein de l'établissement.

La clinique est particulièrement attachée à la sensibilisation des professionnels sur ce sujet afin que chacun puisse, à son niveau de compétences et dans le respect du secret professionnel, vous fournir les explications souhaitées en complément des documents écrits qui vous sont remis.

L'information concernant votre état de santé porte notamment sur les différentes investigations proposées, les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus, les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

Cependant, vous avez le droit de refuser l'information et d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic, sous réserve que ce refus n'expose pas de tiers à un risque de contamination.

Indépendamment de l'information donnée aux représentants légaux ou au tuteur, une information adaptée à l'âge et à la capacité de compréhension du mineur ou du majeur sous tutelle leur est délivrée pour favoriser leur participation à la prise de décision.

Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement. Lorsque vous n'êtes pas en état d'exprimer votre volonté, sauf urgence ou impossibilité, le médecin ne pourra réaliser aucune investigation, ni traitement sans avoir consulté au préalable votre personne de confiance, votre famille ou, à défaut, un de vos proches.

Par ailleurs, l'échange et le partage d'informations entre professionnels sont indispensables à la fluidité de votre parcours et à la continuité de votre prise en charge, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

INFORMATIONS & CONSENTEMENT

Au sein d'une même équipe de soins, les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social sont réputées confiées par le patient à l'ensemble de l'équipe, dans le périmètre de leurs missions respectives. Vous avez cependant le droit d'exercer, à tout moment, une opposition à l'échange et au partage d'informations vous concernant.

Le partage d'informations nécessaires à votre prise en charge entre des professionnels ne faisant pas partie de la même équipe de soins, requiert en revanche votre consentement préalable, recueilli par tout moyen.

Votre consentement peut être retiré à tout moment.

Votre consentement est limité à votre durée de prise en charge, celle-ci n'excluant pas une ou plusieurs interventions successives du professionnel.

Afin de donner votre consentement libre et éclairé, l'information préalable qui vous sera donnée recouvre :

- la nature des informations ayant vocation à être partagées ;
- les catégories de professionnels auxquelles elles seront transmises ;
- la nature des supports utilisés pour les partager ;
- les mesures prises pour préserver leur sécurité.

Pour en savoir plus, notre équipe est à votre disposition :
Clinique des Portes de l'Eure
1, rue Bonaparte - 27200 Vernon